

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Information requests prepared by Industrial Economics, Incorporated

**Demandeur :** Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG)

---

**Question 1 Cost Allocation Issues**

Reference: SCGM-4, Document 2 and SCGM-9, Document 3

Context: At Exhibit SCGM-2, page 8, lines 4 to 5 (Introduction), SCGM indicates that it has filed no cost allocation study in this proceeding, and indicates that it has made no changes to the cost allocation methods currently in effect. However, SCGM has relied on both the cost allocation methods and allocated costs in developing both the magnitude and type of unbundled tariff charges (see, e.g., SCGM-7 and SCGM-9). Moreover, the cost allocation methodology that has been developed over the past several rate proceedings is based on particular operations practices involving transportation and load balancing assets available to SCGM. Because the cost allocation methodology underpins the tariff unbundling, IEC seeks to confirm that the cost allocation methodology is still consistent with current operations, and that SCGM has made no substantive changes to that methodology.

Information Requests:

- a. Regarding the cost components of "*Frais reliés au gaz*" in the referenced exhibits (SCGM-4,2,2,30-42 and SCGM-9,3,1,39-46):
  - i. Please indicate whether the classification of costs for "Great Lakes" and "Frais fixes - entr. St. Flavien" has changed between the two referenced documents. If so, please provide the reasons for the change.
  - ii. Please describe the rationale for the classification of the "Frais transport gaz coussin St-Flavien" costs in the former document.
- b. Please identify all additional substantive changes in cost functionalization or classification between the two referenced documents, and provide a full explanation for each change.
- c. Please confirm that SCGM expects to operate its STS capacity at or near 100 percent load factor for the winter months November through March. If you cannot confirm, please estimated the anticipated load factor and provide supporting workpapers.

---

**Réponse**

- a. i) Tel que mentionné dans la pièce SCGM-2, document 1 page 11 lignes 26 à 33, la base de tarification n'était pas fonctionnalisée par le passé, ce que nous avons dû faire pour permettre la classification par composante.

Nous avons, par erreur, fonctionnalisé les coûts non amortis de la base de tarification reliés à « Great Lakes », soit – 61 000 \$, comme des coûts reliés à l'équilibrage, et plus spécifiquement à l'espace. Il s'agit en fait d'un crédit de TCPL découlant d'une décision

de la FERC par rapport à Great Lakes. Ces coûts auraient donc du être classifiés comme outil de transport. Malgré l'impact mineur qui découle de cette modification, nous apporterons la correction lors de la révision des prix d'équilibrage (tel que mentionné à la pièce SCGM-2, document 1.39).

En ce qui concerne les coûts reliés à l'entreposage de St-Flavien, la modification a été apportée lors de la cause tarifaire R-3426-99. Suite à une question spécifique sur les outils de pointe (SCGM-10-document 1.22), la classification de l'outil de St-Flavien a été révisée et l'outil a été fonctionnalisé comme outil relié à l'espace.

- a ii) Les frais de transport du gaz coussin de St-Flavien, malgré son appellation, sont directement rattachés à l'outil d'entreposage de St-Flavien, d'où la fonctionnalisation comme outil d'équilibrage relié à l'espace. Il s'agit ici d'un coût qui a été généré au moment de la mise en place de cet outil d'équilibrage et qui est amorti sur plusieurs années.
- b) La pièce SCGM-4, document 2 permet de comparer la fonctionnalisation qui était définie lors des études d'allocation précédentes (ancien mode de présentation) et la nouvelle fonctionnalisation qui est identifiée à la colonne (2).

Il est à noter qu'il y a certains éléments qui se sont ajoutés depuis l'étude de 1997/1998 ou que nous avons subdivisés pour permettre une meilleure fonctionnalisation. Les frais d'entreposage détaillés dans le document 2 aux lignes 150 à 164 sont un exemple de subdivision pour permettre une fonctionnalisation adéquate.

Outre les éléments de la base de tarification que nous avons fonctionnalisés pour la première fois ainsi que les taxes sur capital et impôts reliés à la base de tarification que nous avons répartis au prorata de la base de tarification, les autres modifications sont mineures.

De ces éléments plusieurs sont évidents. Par exemple les coûts reliés à l'usine de liquéfaction (ligne 217) anciennement identifiés sous les dépenses de distribution ont été identifiés comme coûts reliés à la composante Équilibrage (pointe).

Certains items sont passés de dépenses de « transport et entreposage » sous l'ancienne présentation à dépenses de distribution. Il s'agit des dépenses « Transmission électricité » (ligne 160), « Mercaptan et autres » (ligne 161) et « Gaz perdu » (ligne 170), totalisant 7 153 000\$. Ces coûts sont directement reliés aux opérations du réseau de distribution en franchise et donc fonctionnalisés en conséquence.

- c) SCGM prévoit utiliser sa capacité de transport STS a plus de 90 % pour les mois de novembre à mars. La période couverte par le service STS offert par TCPL ne coïncide pas exactement avec la période durant laquelle SCGM effectue réellement ses retraits de l'entreposage.